



Bienvenue

dans Grain de sel n° 3!

Après un numéro largement consacré au développement local et à la décentralisation, le comité de rédaction de *Grain de sel* – voir sa composition page 2 – vous propose un journal sans dossier mais avec des informations très variées: des interviews de responsables paysans du Bénin et de Guinée, une présentation des enjeux de la conférence sur l’Alimentation, une analyse de la commercialisation de l’oignon du Niger par les Haussa, le point sur l’état de l’agriculture en Palestine, une rencontre avec les associations des “Africains de France”, engagés dans le développement de leur village. Et toujours les *Infos du réseau*, des extraits des nombreux courriers que nous recevons (*Le Réseau a la parole*), des *Zoom* sur des initiatives intéressantes au Nord comme au Sud, des publications, des extraits de la presse...

Ce numéro 3 nous donne l’occasion de lancer une nouvelle rubrique: *Libres opinions*. Les informations, les points de vue exprimés - qui font débat au sein de notre comité de rédaction - peuvent être jugés incomplets, partiels. L’objectif est justement de favoriser l’expression du plus grand nombre de membres de l’Inter-Réseaux. Nous attendons vos réactions sur ce premier article (p. 16) écrit par un Français et un Sénégalais, et de nouvelles *Libres opinions*. A vous de jouer!

Dès maintenant, nous préparons le dossier de fin d’année qui abordera la question du foncier, conflits et voies pour les résoudre. Envoyez-nous vite vos expériences, vos témoignages... En attendant, bonne lecture de *Grain de sel*.

Le conseil en gestion une idée qui fait son chemin

Lors de sa première réunion (1), le groupe de travail “outils et méthodes de gestion” s’est intéressé à quelques expériences africaines et latino-américaines autour du conseil en gestion pour les exploitations agricoles...

Peut-on lier le conseil en gestion à l’agriculteur et le conseil à une organisation paysanne? Cela semble difficile. Le conseiller risque en effet de se retrouver à gérer un conflit entre l’agriculteur et son organisation. Par exemple, dans le cadre d’une filière, conseiller un agriculteur de délaissier la production concernée pour des raisons de coûts peut aller à l’encontre de l’objectif de l’organisation paysanne qui cherche au contraire à promouvoir cette production. Le côté dérangeant, voire subversif, du conseil en gestion a été souligné: il peut bousculer des idées reçues sur la rentabilité de telle ou telle production selon la manière de produire. Instrument de transparence, il peut déranger des organisations dans lesquelles la circulation de l’information est très faible. Le conseil en gestion ne peut pas concerner tous les agriculteurs. Il vaut mieux avoir une claire vision des groupes d’agriculteurs avec lesquels on travaille et de leurs objectifs spécifiques.

En Côte d’Ivoire, par exemple, les agriculteurs concernés par le conseil en gestion ont un profil particulier: ils sont souvent jeunes, ont eu une activité en dehors de l’agriculture et ont bénéficié de crédits ou de facilités pour un retour à la terre. Certains constituent de fait une “élite” agricole. Sans croire bien sûr que le conseil en gestion puisse tout résoudre, il faut

apprécier les situations dans lesquelles celui-ci peut s’avérer utile et pour quels producteurs (par exemple pour ceux ayant investi beaucoup). Les outils de gestion doivent être en articulation avec les questions que se posent les producteurs: ils doivent être simples et aisément utilisables. A partir de là, on construit petit à petit avec eux des éléments d’information et d’analyse plus complexes. La qualité des informations fournies dépend de l’utilité que pense en retirer l’agriculteur. La fiabilité de celles-ci est donc liée à la confiance existant entre les agriculteurs et les conseillers, ainsi que de règles claires concernant la confidentialité des informations. Pour ces raisons, il paraît difficile de confier à une administration la fonction de conseil en gestion. Avec l’État, il est important, en fonction des réalités locales, de rechercher un soutien, des complémentarités, en particulier sur la formation à la base.

Comment déterminer le coût du service de gestion? La participation financière des producteurs est importante mais l’autofinancement reste utopique. Les financements extérieurs indispensables à la pérennité des dispositifs de conseil en gestion ne doivent pas limiter leur autonomie politique. Une structure de conseil en gestion peut recevoir des subventions et garder une certaine autonomie d’action (comme le Centre de gestion de Koutiala au Mali, animé par les paysans). Dans tous les cas, les producteurs accepteront sans doute plus facilement de financer le conseil en gestion s’ils ont un réel pouvoir de décider avec qui ils vont travailler, en recrutant eux-mêmes les conseillers ■

Denis Pesche

Coordinateur des activités de l’Inter-Réseaux



1. Le 9 juillet à Paris, trois expériences ont été présentées: l’Institut agricole de Bouaké (IAB) de Yamoussoukro en Côte d’Ivoire (Nicolas Peltier), le conseil de gestion au Burkina Faso (Paul Kleene) et la Fédération des producteurs de café en Colombie (Christian Huet).

Un document à l’automne

Le groupe de travail “outils de gestion” regroupe une soixantaine de personnes: techniciens, responsables paysans, bailleurs de fonds travaillant au Nord et au Sud. A l’automne sera publié un document de synthèse regroupant des témoignages sur des expériences de conseil en gestion pour les exploitations agricoles. Ce document comprendra également le compte rendu détaillé des débats au sein du groupe de travail. Pour intégrer le groupe de travail ou recevoir le document de synthèse, vous pouvez en faire la demande au secrétariat de l’Inter-Réseaux.

Prix: 50 F pour les membres Europe et Amérique du Nord (chèque à l’ordre d’Adeprina). Gratuit pour les membres du Sud.